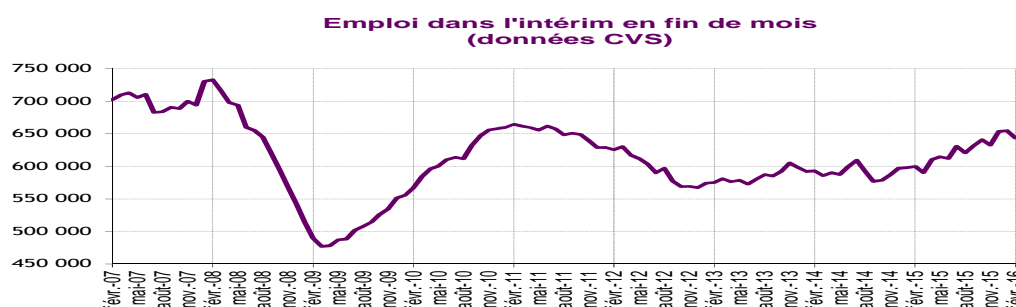


L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN FEVRIER 2016

Fin février 2016, le nombre d'intérimaires s'établit à 643 400 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une baisse par rapport à fin janvier 2016 (-1,7%) et progresse de 7,2% en un an*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin janvier est de 654 700, soit une hausse de 0,2% en un mois et de 9,5% sur un an (cf. annexe 2).



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN FEVRIER 2016

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,2% de l'emploi salarié total, mais emploie 45,8% des intérimaires. La construction représente 16,9% de l'emploi intérimaire contre 7,7% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,1% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 36,8% des intérimaires (cf. tableau 1 en annexe 3).

A fin février, le taux de recours à l'intérim¹ est de 8,1% dans l'industrie, de 6,8% dans la construction et de 1,7% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,3%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin février (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	8,1
Construction	6,8
Tertiaire	1,7
TOTAL	3,3

Données brutes

***Avertissement :** Les évolutions d'emploi intérimaire présentées ici reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

¹ Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin décembre 2015 (dernier point disponible).

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En février, les effectifs intérimaires baissent le moins dans l'industrie (-0,5%). Le tertiaire voit ses effectifs baisser de 2,5%. La construction voit ses effectifs intérimaires baisser plus fortement (-3,3%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Evolution mensuelle CVS	Evolution trimestrielle CVS	Evolution annuelle CVS
Industrie		-1 430	-0,5%	2,0%	5,8%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	150	0,7%	-0,1%	5,8%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-450	-0,8%	0,0%	5,0%
	Fabrication d'autres produits industriels	-1 790	-1,3%	6,0%	10,3%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	50	0,1%	2,8%	13,7%
	Fabrication de matériels de transport	600	1,3%	5,6%	9,1%
Construction		-3 910	-3,3%	0,0%	5,0%
Tertiaire		-6 100	-2,5%	2,2%	10,2%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	-830	-1,3%	6,0%	10,3%
	Transports et entreposage	-2 010	-2,5%	2,8%	13,7%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-1 380	-2,8%	5,6%	9,1%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	-1 540	-11,2%	4,9%	7,6%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de matériels de transport » et les « industrie extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (respectivement +1,3% et +0,7%). Ces secteurs sont suivis par la « fabrication d'équipement électriques, électroniques, informatique-fabrication de machines » (+0,1%). Les effectifs dans la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » et la « fabrication d'autres produits industriels » baissent (respectivement -0,8% et -1,3%).

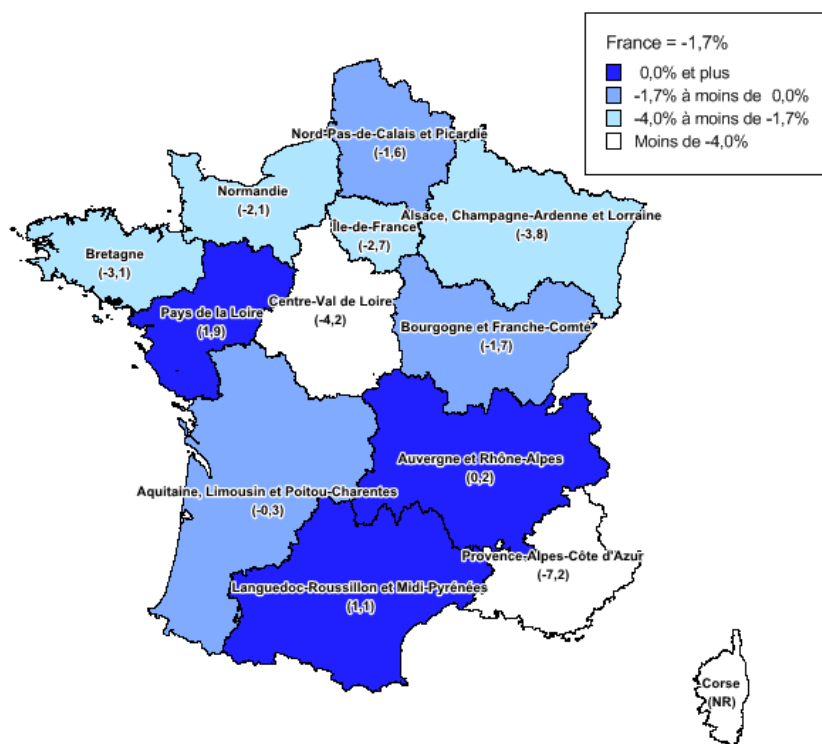
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires connaissent des baisses relativement faible dans le « commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » (-1,3%), les « transports et entreposage » (-2,5%) et les « activités scientifiques et technique, services administratifs et de soutien » (-2,8%). Les effectifs intérimaires des « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » baissent fortement (-11,2%).

Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,1% et 2,5%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Pays de la Loire (4,8%), Centre-Val de Loire (4,6%), Bourgogne et Franche-Comté (4,5%) et Normandie (4,4%) (cf. tableau 2 en annexe 3).

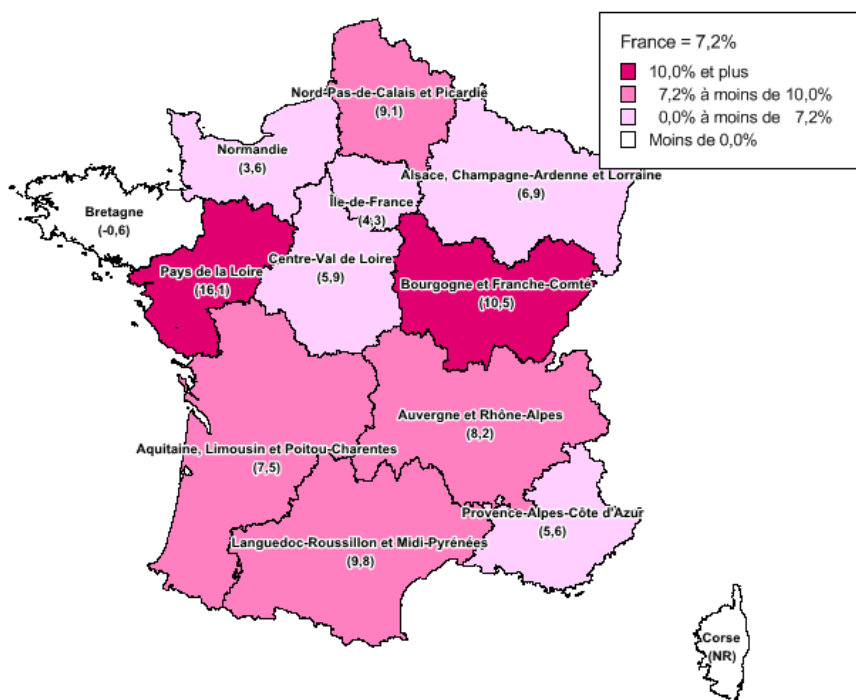
En février par rapport à janvier, l'emploi intérimaire progresse dans 3 régions. La région Pays de la Loire enregistre la plus forte hausse (+1,9%). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche la plus forte baisse (-7,2%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) février 2016/janvier 2016



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans toutes les régions excepté la Bretagne. La hausse la plus marquée concerne la région Pays de la Loire (+16,1%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) février 2016/février 2015

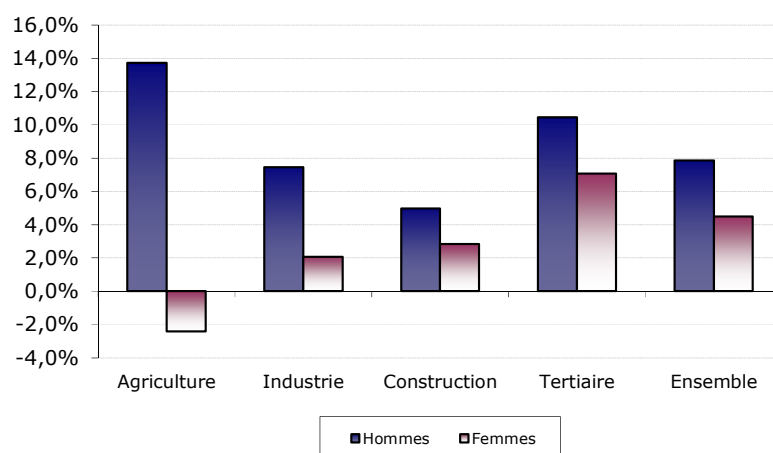


Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (73,1%). Par rapport à fin février 2015, leur part augmente de 0,6 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les hommes (+7,9%) que pour les femmes (+4,5%). Au sein de chaque secteur, les effectifs intérimaires masculins progressent plus que ceux de leurs homologues féminins : respectivement +7,5% pour les hommes contre +2,1% pour les femmes dans l'industrie, +10,5% pour les hommes contre +7,1% pour les femmes dans le tertiaire et +5,0% pour les hommes contre +2,8% pour les femmes dans la construction.

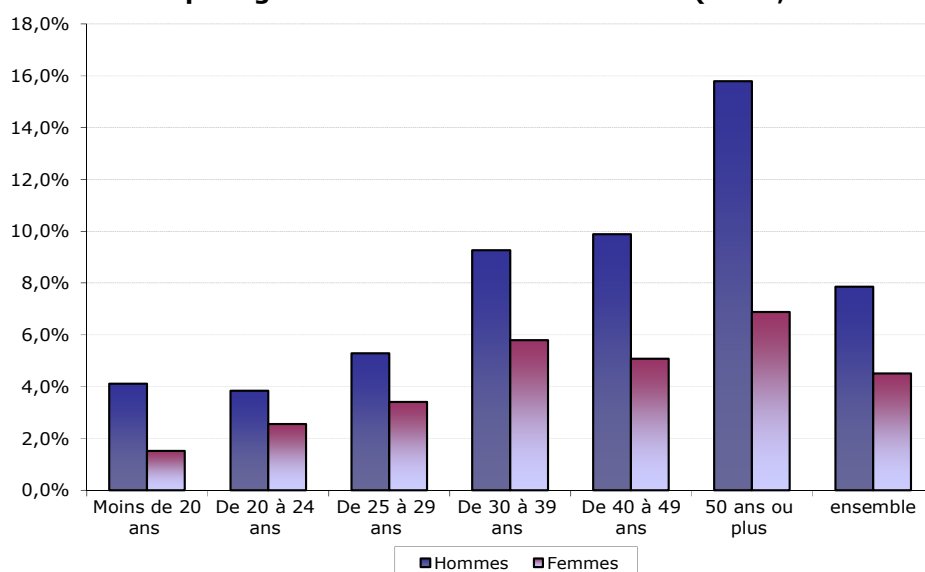
Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 43,3% d'entre eux ont moins de 30 ans en février 2016 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin février 2015, les intérimaires de moins de 20 ans, de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 29 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,1 point, -0,7 point et -0,4 point). Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter, notamment ceux des 50 ans ou plus (+0,6 point).

Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données brutes)



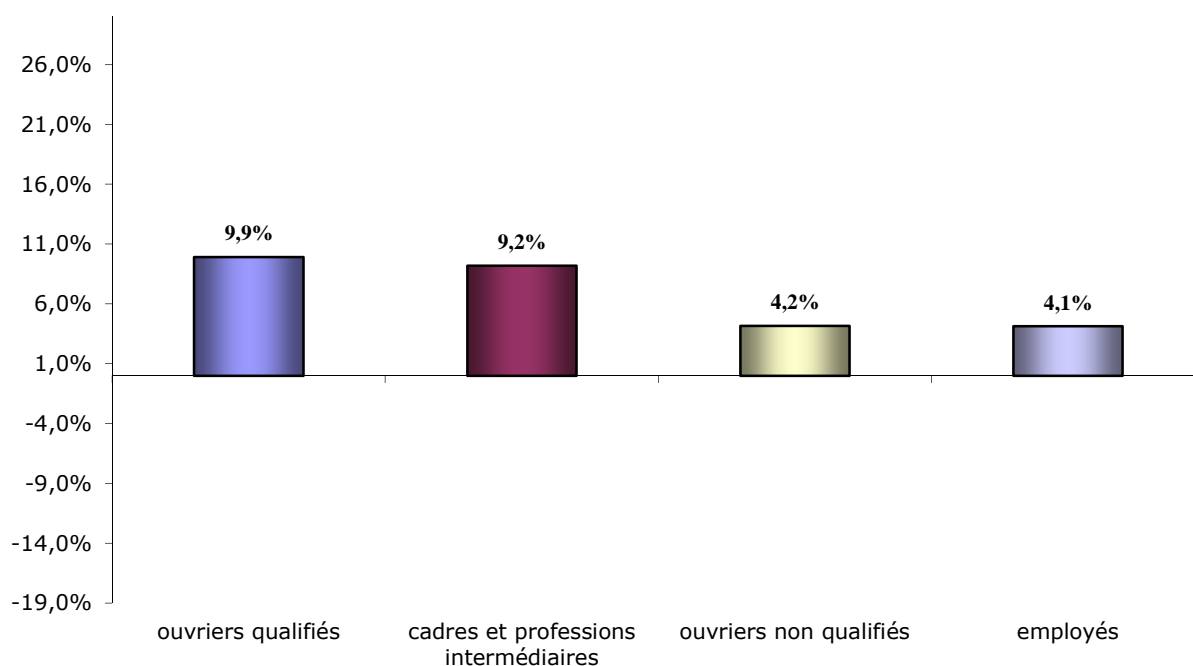
Évolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 40,3% sont des ouvriers qualifiés et 36,9% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin février 2015, les parts des différentes catégories socioprofessionnelles dans l'emploi intérimaire évoluent peu. Les parts des ouvriers non qualifiés et celle des employés baissent (respectivement -1,0 point et -0,3 point). Les autres catégories socioprofessionnelles voient leurs parts augmenter : +0,2 point pour les cadres et professions intermédiaires et +1,1 point pour les ouvriers qualifiés.

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +9,9% pour les ouvriers qualifiés, +9,2% pour les cadres et professions intermédiaires, +4,2% pour les ouvriers non qualifiés et +4,1% pour les employés.

Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Fabien Dupuis
Département Observatoire de l'emploi

Annexe 1 : Sources et concepts

Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois², et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

² Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS</i>	<i>Taux d'évolution CVS</i>		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
févr.-12	625 677	625 677	-0,5%	-2,1%	-5,9%
mars-12	630 191	630 191	0,7%	0,2%	-4,8%
avr-12	617 052	617 052	-2,1%	-1,9%	-6,4%
mai-12	611729	611729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov.-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc.-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv.-13	573 828	573 930	1,2%	0,9%	-8,8%
févr.-13	575 317	575 392	0,3%	1,1%	-8,0%
mars-13	580 917	580 909	1,0%	2,5%	-7,8%
avr.-13	576 333	576 433	-0,8%	0,4%	-6,6%
mai-13	578 800	578 695	0,4%	0,6%	-5,4%
juin-13	572 970	572 634	-1,0%	-1,4%	-5,1%
juil-13	579 711	580 079	1,3%	0,6%	-1,7%
août-13	587 756	587 282	1,2%	1,5%	-1,6%
sept.-13	585 228	585 142	-0,4%	2,2%	1,3%
oct.-13	592 063	592 297	1,2%	2,1%	4,1%
nov.-13	605 479	605 301	2,2%	3,1%	6,3%
déc.-13	597 938	598 271	-1,2%	2,2%	5,5%
janv.-14	591953	592 096	-1,0%	0,0%	3,2%
févr.-14	592 860	592 969	0,1%	-2,0%	3,1%
mars-14	585 774	585 733	-1,2%	-2,1%	0,8%
avr.-14	590 065	590 207	0,8%	-0,3%	2,4%
mai-14	587 552	587 363	-0,5%	-0,9%	1,5%
juin-14	600 317	599 736	2,1%	2,4%	4,7%
juil-14	608 626	609 356	1,6%	3,2%	5,0%
août-14	593 303	592 659	-2,7%	0,9%	0,9%
sept.-14	576 992	576 835	-2,7%	-3,8%	-1,4%
oct.-14	578 039	578 372	0,3%	-5,1%	-2,4%
nov.-14	587 083	586 723	1,4%	-1,0%	-3,1%
déc.-14	596 637	597 090	1,8%	3,5%	-0,2%
janv.-15	597 716	598 032	0,2%	3,4%	1,0%
févr.-15	599 786	599 901	0,3%	2,2%	1,2%
mars-15	590 367	590 303	-1,6%	-1,1%	0,8%
avr.-15	610 015	610 167	3,4%	2,0%	3,4%
mai-15	614 908	614 659	0,7%	2,5%	4,6%
juin-15	612 634	611922	-0,4%	3,7%	2,0%
juil-15	629 961	630 899	3,1%	3,4%	3,5%
août-15	621373	620 705	-1,6%	1,0%	4,7%
sept.-15	631962	631786	1,8%	3,2%	9,5%
oct.-15	640 290	640 739	1,4%	1,6%	10,8%
nov.-15	632 926	632 521	-1,3%	1,9%	7,8%
déc.-15	653 021	653 611	3,3%	3,5%	9,5%
janv.-16	655 286	654 734	0,2%	2,2%	9,5%
févr.-16*		643 385	-1,7%	1,7%	7,2%

*Données provisoires

Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin février (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5
Industrie	45,8
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	7,7
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	6,0
Fabrication de matériels de transport	7,7
Fabrication d'autres produits industriels	21,2
Construction	16,9
Tertiaire	36,8
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,6
Transports et entreposage	11,8
Hébergement et restauration	1,5
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,8
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,5
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,1
Autres activités de services	1,1
TOTAL	100,0

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin février (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 31/12/15(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	8,8	7,8	3,8
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	8,1	7,8	3,5
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,6	12,6	3,6
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,2	3,8	4,5
BRETAGNE	5,0	4,5	3,8
CENTRE-VAL DE LOIRE	4,9	3,6	4,6
CORSE	0,0	0,4	NR
ÎLE-DE-FRANCE	16,8	26,2	2,1
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES	7,1	7,6	3,1
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE	10,3	8,1	4,2
NORMANDIE	6,1	4,6	4,4
PAYS DE LA LOIRE	8,4	5,7	4,8
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,6	7,3	2,5
TOTAL	100,0	100,0	3,3

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin décembre 2015.

Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,6%	3,1%	3,5%
De 20 à 24 ans	21,1%	20,4%	20,9%
De 25 à 29 ans	18,8%	19,3%	19,0%
De 30 à 39 ans	27,4%	25,2%	26,8%
De 40 à 49 ans	18,6%	20,3%	19,1%
50 ans ou plus	10,4%	11,6%	10,8%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	8,1%	17,3%	10,6%
Employés	5,1%	31,7%	12,2%
Ouvriers qualifiés	49,3%	15,8%	40,3%
Ouvriers non qualifiés	37,5%	35,2%	36,9%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,4%	0,6%	0,5%
industrie	45,7%	46,2%	45,8%
construction	21,8%	3,5%	16,9%
tertiaire	32,0%	49,7%	36,8%

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley,
75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de
l'Évaluation